



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## lutte contre la LGBTphobie

Question au Gouvernement n° 1442

### Texte de la question

#### LUTTE CONTRE LA LGBTPHOBIE

**M. le président.** La parole est à M. Raphaël Gérard.

**M. Raphaël Gérard.** Ma question s'adresse à Marlène Schiappa. Les portraits ensanglantés et les corps couverts de bleus qui envahissent chaque semaine les réseaux sociaux en témoignent, l'homophobie et la transphobie continuent, en 2018, de gangrener notre société.

Ces quarante-neuf faces tuméfiées sont le visage d'une haine ordinaire qui ne supporte pas que nos concitoyens transsexuels ou homosexuels puissent avoir droit de cité dans l'espace public et y être visibles.

Se tenir la main, s'embrasser, vivre son identité de genre au grand jour, reste, hélas, hors de portée du quotidien de beaucoup, sauf à ce qu'ils s'exposent à un déferlement de violences.

Le placard ou la mort : tel est le dilemme que nos compatriotes vivant dans certains territoires de la République, où le prix du tabou étouffe la parole des victimes, doivent affronter.

C'est le cas en outre-mer, comme nous avons pu, avec Laurence Vanceunebrock-Mialon et Gabriel Serville, le mettre en évidence dans un rapport – le premier sur ce thème – publié par la Délégation aux outre-mer au mois de juin dernier.

C'est le cas, aussi, en banlieue, comme est venue si cruellement le rappeler l'agression de Lyes Alouane il y a quelques jours.

Mais la haine sévit partout en France. Les chiffres sont implacables : on recense une agression toutes les trente-trois heures, et le ministère de l'intérieur fait état d'une hausse de 15 % des actes LGBTphobes.

Que ces chiffres traduisent une augmentation sensible des agressions ou l'émergence de nouveaux phénomènes MeToo, il appartient à l'État d'accompagner cette libération de la parole. Aujourd'hui en effet, seules 4 % des victimes se déplacent pour déposer plainte.

Pendant longtemps, l'action de l'État a reposé sur la résilience des associations chargées de panser les plaies des victimes. Ces associations, vous les avez, madame la secrétaire d'État, rencontrées à deux reprises, et je m'en félicite.

Il y a trois semaines, dans les locaux de SOS Homophobie, vous avez rappelé le droit existant et la mise en place de référents LGBT dans les commissariats de police.

Jeudi dernier, vous réunissiez à nouveau ces mêmes associations aux côtés du Président de la République en vue de coconstruire un plan national de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Aussi, madame la secrétaire d'État, pourriez-vous nous présenter les mesures détaillées de ce plan qui témoigne d'une mobilisation inédite des pouvoirs publics et du Gouvernement face à la recrudescence des violences LGBTphobes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

**Mme Marlène Schiappa**, *secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.* Je voudrais tout d'abord saluer votre engagement sur ce sujet. Vous l'avez souligné : on constate une augmentation très préoccupante et intolérable des actes homophobes, lesbophobes et transphobes dans notre société. J'adresse le soutien de tout le Gouvernement à chaque victime de ces actes, partout sur le territoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

Avec le porte-parole du Gouvernement, Benjamin Griveaux, nous avons longuement reçu l'ensemble de ces associations.

Nous nous sommes ensuite, avec la garde des sceaux Nicole Belloubet et le ministre de l'intérieur Christophe Castaner, rendus dans les locaux de SOS Homophobie afin de construire avec ces associations, dont je salue le travail remarquable, un plan gouvernemental de lutte contre l'homophobie et contre les violences LGBTphobes.

Ces associations ont ensuite été reçues à l'Élysée par le Président de la République et par moi-même afin de finaliser notre travail sur ce plan que j'ai présenté en conseil des ministres.

Parmi les mesures que nous avons annoncées figure la mobilisation par la garde des sceaux des pôles anti-discrimination des parquets, la généralisation des référents contre la haine LGBT dans tous les commissariats de police et dans toutes les brigades de gendarmerie, la formation de la police avec la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et la généralisation et la facilitation, par le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer, des interventions en milieu scolaire.

En outre, une campagne, qui sera dévoilée en 2019, aura lieu dans les collèges et dans les lycées.

Nous allons également ouvrir, en 2019, avec la ministre des outre-mer, une ligne d'écoute en Guadeloupe et en Martinique : je salue à cet égard le travail de la Délégation aux outre-mer.

Nous poursuivons par ailleurs notre mobilisation afin de lutter pour la dépénalisation mondiale de l'homosexualité dans toutes les instances multilatérales – ONU, G7, Conseil de l'Europe – où nous siégeons.

Je voudrais pour finir dire qu'il ne s'agit pas ici de répondre à un lobby, ni de satisfaire une communauté, mais de protéger des citoyennes et des citoyens de la République française ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Raphaël Gérard](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1442

**Rubrique :** Droits fondamentaux

**Ministère interrogé :** Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations

**Ministère attributaire :** Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 novembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 novembre 2018](#)